

COMMUNE DE QUELMES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mai 2024 à 18 H 30

le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cordier André Maire.

*Etaient présents : Tassart David, Decocq Philippe, Delamaere Bertrand, Hembert Carole, Leroy David, Cordier André
Luyssaert François, Mesmacque Catherine, Gazulla José, Banquart Thomas, Braem Maryline, Decroix Michaël, Demol Jean-
François, Dubreucq Jacques-Antoine*

Était absents Excusé : Degremond Frederic qui donne pouvoir à Mr Gazulla

Est nommé(e) secrétaire : Decocq Philippe

Permanences des Elections Européennes

8h - 10h30	Catherine - François - David T
10H30 - 13H	Bertrand - Michaël - Jean-François (jusque 12h puis André)
13h - 15h30	André - Philippe - Laureen
15h30 - 18h	David L - Carole - Thérènce

Stratégie de prévention des déchets

Suite à la conférence des Maires en date du 14.05.2024 et à la présentation pour décision à prendre lors du prochain conseil communautaire. Mr le Maire souhaite avoir l'avis du conseil municipal sur les consultations à tenir dans le cadre de la stratégie déchets au niveau des salles des fêtes, cimetières et écoles.

L'avis ne sera que consultatif.

Les solutions qui devront être mises en place par la commune avant la mise en œuvre de la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) et la redevance spéciale en 2026.

Pour la salle des fêtes

La commune souhaite appliquer à l'usager un forfait unique directement sur le contrat de location selon une moyenne de déchets produits pour la salle des fêtes.

Pour les cimetières

1/ il faudra prévoir une signalétique spécifique « cimetière » pour améliorer le TRI sur place : les déchets des cimetières peuvent aussi être réemployés (végétaux, pots en terre, bacs en plastique, tuteurs...). La CCPL prépare cette signalétique et la fournit aux communes, et préparer une communication spécifique sur le réemploi possible.

2/ Faire intervenir les agents communaux afin de refaire le tri après les usagers pour séparer les déchets à composter, les déchets à jeter ou à recycler et les déchets à mettre à la déchetterie.

Pour l'école

Etant déjà équipée de 3 poubelles distinctes afin de réaliser le tri sélectif, il faut s'assurer que le personnel d'entretien des locaux vide bien les poubelles dans les bonnes bennes.

Infos complémentaires sur les différents travaux réalisés sur la commune

-L'APRT a repeint les passages piétons ainsi que les places de parking

-Une glace a été installée rue de la Place afin d'aider la famille Delgove à sortir de chez eux par manque de visibilité

-Nous sommes toujours en attente d'un devis pour la réfection du chemin du dornier ainsi que le chemin vert

-L'entreprise Bailleul a fait une proposition à l'AFR pour la réfection d'un chemin mais son coût étant trop élevé, l'AFR ne peut pas se permettre de réparer cette voie. En attendant, Mr Dubreucq a rebouché une partie du trou avec des gravats afin de permettre aux tracteurs de circuler de nouveau.

-L'ancienne haie au niveau de la ruelle de la place a été arrachée. Une réunion avec la PARC se tiendra prochainement pour définir les nouvelles essences qui viendront s'implanter.

-Suite à l'enquête concernant le repas des aînés, Mr le Maire n'a eu que de bons retours, pour continuer le repas à la Guinguette. Il est évoqué la possibilité de changer de d'établissement afin de ne pas toujours avoir le même spectacle.

-Mr le Maire signale le problème de harcèlement qui se pose pendant le temps de la cantine scolaire. Suite aux directives de l'inspection, il est recommandé de ne pas intervenir et de voir comment la situation se développe.

La séance est levée à 20h00